

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 28 février 2022 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Geneviève NICOLAS, excusée, a remis une délégation de pouvoir à Geneviève PLANCHE

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 février 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif assainissement 2021

Cyril Goutailler, 3ème adjoint et membre de la commission finances, présente le compte administratif (budget assainissement 2021), conforme à celui de la commune.

Section de fonctionnement : excédent de clôture 2021 1 226,40 €
Section d'investissement : excédent de clôture 2021 51 004,19 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif assainissement 2021.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion assainissement 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget assainissement établi par la Trésorerie de Feurs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget assainissement 2021

Affectation de résultat assainissement 2021

L'affectation de résultat assainissement 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Vote du compte administratif communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte administratif (budget commune 2021).

Section de fonctionnement :

- Recettes :	379 032,17 €
- Dépenses :	323 263,87 €
Excédent 2021 :	55 768,30 €
Excédent antérieur :	256 335,37 €
Excédent de clôture 2021:	312 103,67 €

Section d'investissement :

- Recettes :	263 634,21 €
- Dépenses :	411 972,61 €
Reste à réaliser dépenses	17 129 €
Besoin en financement 2022 :	165 467,40 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif budget commune 2021.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget commune établi par la Trésorerie de Feurs, conforme à celui de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget commune 2021

Affectation de résultat budget communal 2021

L'affectation de résultat budget 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Convention pour implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal.

Cette convention proposée par le SIEL concerne le Réseau Objets Connectés (ROC42) pour l'installation d'une antenne sur un bâtiment public . Cet équipement permettra éventuellement d'utiliser ce service pour des contrôles à distance (chauffage des bâtiments, éclairage public...)

Vote pour la signature de cette convention : 9 voix POUR – 1 ABSTENTION (Sébastien Fêche)

Demande de subvention DETR/DSIL

Afin de renouveler le chauffage des bâtiments de la mairie (chaudière à condensation) et de l'école (chaudière à condensation ou pompe à chaleur), il est possible de faire une demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Geneviève Planche

Concernant les travaux de démolition de la maison de M. Bief, un huissier est mandaté avant travaux pour constater l'état des lieux.

Concernant l'extrémité du nouveau chemin de la chapelle (vers le puits et le lavoir), un géomètre sera consulté pour délimiter précisément les parcelles.

Les DP (Déclarations préalables de travaux) concernant la placette du cuvage et la pose d'une pergola chez M. Gérard Moncelon ont été acceptées.

Geneviève Planche et Geneviève Nicolas

On devrait connaître mi-mars le montant de la subvention du diagnostic de la chapelle

La commission communication va travailler à l'élaboration d'un dépliant d'accueil disponible en mairie et donné aux nouveaux arrivants.

Pour protéger le centre-bourg, faut-il demander l'inscription de l'église aux monuments historiques ? Une rencontre préalable avec l'architecte des monuments de France est souhaitée.

Geneviève Nicolas informe que Bastien Simon, nouvel employé municipal, va suivre une formation de guide du compostage.

Sébastien Fêche présente différents types de lambrequins qui pourraient être installés sur le haut des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie.

Les devis concernant le démontage ou l'élagage des tilleuls en face de la tour Coton ainsi que l'élagage du platane de l'école sont acceptés

De même celui du terrassement des joncs et du remblaiement des lagunes.

Cyril Goutailler informe que la vente pour un euro symbolique du bâtiment de l'Amicale Laïque va pouvoir se faire, le Sou des Écoles en étant officiellement le propriétaire.

Martin Clairet et René Baudouin rendent compte de la pose de panneaux de liège à l'école ainsi que de la visite d'un technicien d'Engie pour établir des devis pour le remplacement éventuel des chaudières de la mairie et de l'école.

Dans le cadre du développement durable, une cuve de récupération d'eau a été installée à l'école.

Michel Bussery informe de l'activité du Conseil Municipal des enfants qui réalisent deux panneaux de sécurité routière pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 mars 2022

Le Maire

Le Secrétaire

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY